



Ville
de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

19 mai 2009

RÉSOLUTION 2009-388

La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la ville de Matane le 19 mai 2009 lors de la séance générale tenue en l'hôtel de ville à 20 h et à laquelle étaient présents madame la conseillère France Caron et messieurs les conseillers Jérôme Landry, Michel Savard, Mario Hamilton, Victor Truchon et Guy A. Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Linda Cormier.

Sont également présents monsieur Michel Barriault, directeur général et madame Dominique Tancrede, greffière.

Absence de monsieur le conseiller Mario Côté. Le poste de conseiller au district numéro 2 est vacant.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES TRAUMATISÉES CRANIO-CÉRÉBRALES DU QUÉBEC

Attendu que la Semaine Québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec se déroulera du 17 au 23 mai 2009;

Attendu que l'Association des personnes accidentées cérébro-vasculaires, aphasiques et traumatisées cranio-cérébrales du Bas-Saint-Laurent (ACVA-TCC du BSL) parraine les activités de la Semaine québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec pour le territoire du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que le slogan « Casse-toi pas la tête » est une invitation à la prudence pour prévenir les accidents qui peuvent causer un traumatisme cranio-cérébral;

Attendu que l'Association des personnes ACVA-TCC du BSL apporte du support aux personnes accidentées et à leur famille pour briser l'isolement, favoriser le maintien des acquis et mieux comprendre les séquelles d'un traumatisme cranio-cérébral;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR:

MICHEL SAVARD

APPUYÉ PAR:

VICTOR TRUCHON

et résolu unanimement

Que le Conseil de la ville de Matane proclame par la présente, la Semaine du 17 au 23 mai 2009 comme étant la "**Semaine Québécoise des personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec**" en la ville de Matane et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à adopter des comportements sécuritaires sur la route, au travail et lors de la pratique d'activités sportives.

ADOPTÉE

Copie conforme
20 mai 2009

Le greffier adjoint,

Michel Barriault,

Notaire